

N° 2019/024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 29 avril 2019

Par suite d'une convocation en date du 23 avril 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 29 avril 2019 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

**Étaient présents :**

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration**

M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THÉRY Jacques

**Absents :**

Mme SERRE Océane

M. ALLIER Jérôme

M. PARRA Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 07-29/04/2019**

**EMPRUNT 2019**

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances, rappelle la discussion engagée lors de la dernière commission générale et relative au dossier d'emprunt pour l'année 2019. Les élus sollicitent la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche pour deux emprunts :

Un relatif aux travaux sur les réseaux d'eaux pluviales d'un montant de 50 000€

Le deuxième concernant les travaux 2019 d'un montant de 150 000 Euros.

La Caisse d'Épargne a envoyé deux propositions (Taux classique et Duo) pour chaque emprunt avec 2 propositions de durée d'amortissement 15 ou 20 ans:

1ère proposition =

Taux fixe classique – 20 ans

Echéances	Nbre	150 000 € - 1,67%	
		Montant échéances	Coût emprunt
Mensuelles	240	736,61	26 546,40
Trimestrielles	80	2 209,40	26 752,00
Semestrielles	40	4 426,54	27 061,60
Annuelles	20	8 883,97	27 679,45

50 000€ – 1,75%	
Montant échéances	Coût emprunt
247,06	9 294,40
742,09	9 367,20
1 486,89	9 475,60
2 984,56	9 691,22

Taux fixe classique - 15 ans

Echéances	Nbre	150 000€ - 1,44%	
		Montant échéances	Coût emprunt
Mensuelles	180	927,07	16 872,60
00Trimestrielles	60	2 784,19	17 051,40
Semestrielles	30	5 577,33	17 319,90
Annuelles	15	11 190,40	17 856,02

50 000€ - 1,49%	
Montant échéances	Coût emprunt
310,15	5 827,00
931,47	5 888,20
1 866,02	5 980,60
3 744,37	6 165,51

2ème proposition =

PEC DUO – 20 ans

Echéances	Nbre	150 000 € - 1,45%	
		Montant échéances	Coût emprunt
Annuelles	20	8 696,70	23 934,00

50 000€ – 1,45%	
Montant échéances	Coût emprunt
2 898,90	7 978,00

PEC DUO – 15 ans

Echéances	Nbre	150 000 € - 1,20%	
		Montant échéances	Coût emprunt
Annuelles	15	10 988,19	14 822,85

50 000€ – 1,20%	
Montant échéances	Coût emprunt
3 662,73	4 940,95

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle propose de mettre au vote les propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

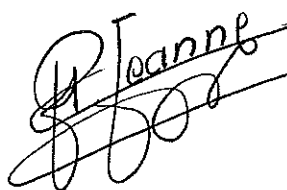

- De partir sur une durée de **15 ans** pour les deux emprunts.
- De partir sur un taux classique avec **échéances mensuelles**. La proposition PEC DUO semble un peu plus intéressante financièrement (quoique la différence du coût pour le 1<sup>er</sup> emprunt d'un montant de 2 050€ sur 15 ans est minime d'autant qu'il faudrait payer 2 annuités entières en 2019 et mars 2020 soit un montant de 21 976€). Même réflexion pour le 2<sup>o</sup> emprunt.
- Emprunts auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche :
  - au taux de 1,44% pour l'emprunt à 150 000€ destiné à financer les travaux de voirie, d'éclairage public, les aménagements pour les arrêts de bus, la fin des travaux de l'espace d'Onclaire, les travaux sur le moulin de la Pataudée...
  - et au taux de 1,49% pour l'emprunt de 50 000€ destiné à financer le programme de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Pour se libérer de la somme empruntée, la Collectivité paiera les échéances constantes selon une périodicité mensuelle. Frais de dossier d'un montant de 300 Euros pour l'emprunt de 150 000€ et d'un montant de 100€ pour l'emprunt de 50 000€.

- **Autorise** Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, adjointe aux finances de la Commune de Coux à signer les contrats relatifs à ces deux emprunts.
- **S'engage** pendant toute la durée des prêts au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre JEANNE

Envoyé en préfecture le 09/05/2019

Reçu en préfecture le 09/05/2019

Affiché le



ID : 007-210700720-20190429-2019\_024-DE